

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

24425101



Déposé
28-08-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0403930566

Nom

(en entier) : **Entreprises de peintures Walhin**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Source de la Lèche 43
: 4053 Chaudfontaine

Objet de l'acte :

STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DENOMINATION

Aux termes d'un procès-verbal dressé par la Notaire Carole MOUREAU à Louveigné le 28 août 2024, l'Assemblée générale des actionnaires de la société à responsabilité limitée dénommée "ENTREPRISES DE PEINTURES WALHIN" a pris les résolutions suivantes:

"(...)

RESOLUTIONS

1. Première résolution : Modification de la dénomination sociale.

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en "PIEWAL".

VOTE

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Seconde résolution : Pouvoirs à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions prises.

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

VOTE

Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité".

Pour extrait conforme,

Carole MOUREAU, Notaire associée à Louveigné.

Déposés en même temps: expédition de l'acte avant enregistrement et statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").